



# Collège Longchamp



23 rue Jean de Bernardy, 13001 MARSEILLE  
tél: 04.91.62.35.83 Fax : 04.91.62.33.64  
<http://www.clg-longchamp.ac-aix-marseille.fr>

RENTREE 2020



## Classes à Horaires Aménagés Musique

En partenariat avec le Conservatoire National à Rayonnement Régional de Marseille

Les classes à horaires aménagés musicales offrent à des élèves motivés par les activités musicales (instrumentales ou vocales) la possibilité de recevoir, en complémentarité avec leur formation générale scolaire, une formation spécifique dans le domaine de la musique dans des conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement. Cette formation spécifique vise à développer des capacités musicales affirmées dont les prolongements attendus sont la pratique amateur ou l'orientation professionnelle, conformément au schéma d'orientation pédagogique publié par le ministère de la culture. À l'issue de la classe de troisième, les élèves des classes à horaires aménagés musicales auront accès à toutes les filières de l'enseignement général, technologique et professionnel. (*Bulletin officiel* n°31 du 29 août 2002).



Dans le cadre de la campagne pour une affectation des élèves en CHAM instrumentale à la rentrée scolaire 2020, nous vous rappelons que les conditions d'admission pour ces classes font l'objet de modalités particulières définies annuellement et consultables à l'adresse : <http://www.ac-aix-marseille.fr/dsden13/cid89916/les-classes-a-horaires-amenages-cha.html>

**DSDEN 13 -Admission CHAM  
28 Boulevard Charles Nédélec  
13231 MARSEILLE Cedex 1**

Les classes CHAM des collèges Thiers et Longchamp sont à dominante instrumentale. Une commission d'admission est organisée par le CNRR de Marseille et les services de la DSDEN des Bouches du Rhône entre mars et avril 2020. L'affectation entre les collèges Thiers et Longchamp dépend prioritairement du secteur scolaire des élèves admis. Aux élèves qui ne dépendent pas du secteur scolaire de ces deux collèges, il sera demandé d'émettre des souhaits d'affectation lors de la candidature en ligne.

Les horaires aménagés permettent de réserver deux demi-journées : une pour la Formation Musicale et une pour la pratique instrumentale au CNRR si possible. Le volume horaire est réduit dans certaines disciplines autres que l'Education Musicale où il est de 3h/semaine. A cet horaire s'ajoutent de nombreux projets musicaux, pendant et hors temps scolaire, qui rythment l'année.



**Les familles des élèves désireux de se présenter à la commission d'admission en classe à horaires aménagés Instrumentale sont invitées à une présentation du dispositif ,**

**le samedi 18 janvier 2020 à 10h 30 dans l'amphithéâtre du collège Longchamp.**

**Attention** pour des raisons de sécurité (Vigipirate)  
l'entrée dans le collège se fera uniquement entre 10h et 10h25 au 23 rue Jean de

